



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECYCLAGE DES JOURNAUX ET MAGAZINES : CITOYENS, PLUS VOUS TRIEZ PLUS VOUS PAYEZ !

Les journaux et magazines usagés représentent un gisement de plus de 700 000 tonnes par an (10 kg/hab/an) dont 85% est collecté et recyclé par le service public de gestion des déchets, ce qui coûte 175 millions d'euros par an aux collectivités territoriales, donc aux contribuables via les impôts locaux. La loi de transition énergétique votée en août 2015 prévoit la mise en place d'une éco-contribution (dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs) pour financer la collecte, le tri et le traitement de ces déchets.

Cette mesure, qui doit permettre de financer ce recyclage à hauteur de 25-35 millions d'euros, est remise en cause par un rapport présenté le 17 février 2016 par deux parlementaires. Injustement virulent envers le service public de collecte des déchets, ce rapport préconise une exonération totale de la presse d'opinion et une contribution très faible des magazines, qui laisserait 90% du coût de la gestion des journaux et magazines usagés à la charge... du service public !

Aujourd'hui, 2,7 millions de tonnes de « papiers usagés » sont prises en charge par le service public, pour un coût de 663 millions d'euros. Jusqu'à la loi de transition énergétique, seulement 1,7 million de tonnes étaient soumises à la filière REP papiers : publicité en boîte aux lettres, prospectus...mais pas les journaux et magazines, qui représentent pourtant 700 000 tonnes et que les Français recyclent grâce à leurs impôts locaux! Dans ces conditions, plus une collectivité est performante en recyclant les papiers, plus ses habitants payent d'impôts locaux ! Le taux de recyclage de cette filière portée par les collectivités malgré des conditions peu incitatives atteignait 55% en 2015, mais augmente peu. L'élargissement de la filière à la presse constitue une incroyable opportunité pour faire progresser davantage le recyclage des déchets graphiques en apportant des ressources supplémentaires aux collectivités et à l'ensemble des acteurs de la filière pour financer de nouveaux équipements de collecte et de recyclage.

Historiquement, la presse s'est toujours opposée au versement d'une éco-contribution en raison de sa situation économique. Mais d'autres secteurs économiquement en difficulté, notamment dans le secteur du papier, paient cette éco-contribution qui pèse finalement très peu sur le modèle économique. Cette éco-contribution ne représenterait par ailleurs que 0,5 centimes d'euros par journal, sans commune mesure avec les difficultés économiques de la presse et les subventions dont elle bénéficie. De plus, elle se répercuterait sur l'acheteur et n'affecterait donc pas la marge des entreprises de presse.

L'application équitable à la presse de l'éco-contribution payée aujourd'hui par les autres supports papiers (0,052 €/kg ne finançant que 14% des coûts portés par le service public),

devrait représenter de manière raisonnable une contribution de 25-35 millions d'euros, pour un gisement qui coûte 175 millions d'euros hors recettes de valorisation.

Le rapport de Messieurs Bardy et Miquel préconise un mécanisme d'abattement et de bonus permettant une exonération quasiment totale pour la presse d'opinion et imposant une contribution qui ne couvrira qu'environ 6% des coûts de gestion pour la presse magazine. La gestion de ces journaux et magazines usagés sera donc presque entièrement financée par le contribuable, y compris par les revenus les plus modestes, via la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Comble du paradoxe, ce rapport qui vise à alléger au maximum l'éco-contribution financière de la presse, donc à faire payer massivement le recyclage par les collectivités, s'autorise à critiquer sévèrement le service public de collecte et de traitement des déchets en France, jugé beaucoup trop cher !

Pour AMORCE, ce rapport à contre-courant de l'histoire du recyclage remet gravement en cause le principe de Responsabilité Élargie des producteurs, mais aussi le service public de prévention et de gestion des déchets. AMORCE invite donc le Ministère du Développement Durable à mettre ce rapport... dans sa poubelle de tri, et à appliquer de manière juste et équitable le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs à la presse, sous peine d'inciter tous les autres metteurs sur le marché à défendre des filières REP au rabais et à la carte au détriment du contribuable local, du recyclage et de l'économie circulaire.

Contact Presse

Julien BARITAUX – Chargé de mission Relations Publiques

18 rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 74 09 77 - Courriel : jbaritoux@amorce.asso.fr - Site internet : www.amorce.asso.fr

À propos d'AMORCE

AMORCE est l'association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour une gestion territoriale des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Nous représentons plus de 550 grandes collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions) rassemblant plus de 60 millions d'habitants, ainsi que plus de 250 entreprises, fédérations professionnelles et associations. Créée en 1987, AMORCE est devenue en près de 30 ans la principale association spécialisée de collectivités, d'associations et d'entreprises françaises, et un formidable réseau d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.